

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 octobre 2023

Délibération n° CP-2023-2633

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Albigny-sur-Saône

Objet : Construction d'un collège dans le secteur du Val de Saône, à Albigny-sur-Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jean-Claude Ray

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Crespy (pouvoir à M. Seguin), Mme Dehan (pouvoir à M. Ray), M. Marion (pouvoir à Mme Brunel), Mme Vacher (pouvoir à Mme Khelifi).

Commission permanente du 16 octobre 2023**Délibération n° CP-2023-2633**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Albigny-sur-Saône

Objet : Construction d'un collège dans le secteur du Val de Saône, à Albigny-sur-Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération n° 0P34O7729 fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

En raison de la forte pression sur les effectifs et du développement urbain attendu sur le secteur Val de Saône, la construction d'un nouveau collège a été rendue nécessaire.

Par délibération du Conseil n° 2020-4107 du 20 janvier 2020, la Métropole de Lyon a approuvé le principe de construction d'un collège situé sur la commune d'Albigny-sur-Saône, et a voté une autorisation de programme partielle de 4 M€ dans le but d'acquérir le terrain, de réaliser les diagnostics de sol, la démolition des bâtiments existants et d'engager la procédure de consultation de la maîtrise d'œuvre. Par délibération du Conseil n° 2021-0679 du 27 septembre 2021, le contenu du programme, son montant estimatif et le lancement de la procédure de concours restreint sur esquisse ont été approuvés.

Cette procédure de concours est en cours d'achèvement, après négociation avec 2 équipes de maîtrise d'œuvre conformément au classement du jury.

II - Aspect financier

L'opération était estimée à 34,5 M€ TTC en septembre 2021. Le contexte inflationniste survenu depuis a modifié les taux d'actualisation ce qui engendre un surcoût relatif à cette actualisation de 6,8 M€ TTC, portant le montant de l'opération à 41,3 M€ TTC. Ces montants incluent 600 000 € TTC pour les mobiliers, équipements et matériels.

Afin de notifier et engager le marché de l'équipe lauréate en octobre 2023 pour poursuivre l'opération dans le respect du délai d'ouverture à la rentrée 2027, il est indispensable de pouvoir engager l'intégralité du montant de sa prestation. Pour ce faire, le solde du montant de l'autorisation de programme initiale, après règlement de l'acquisition foncière, l'engagement des travaux de déconstruction et de désamiantage des bâtiments situés sur le terrain et des indemnités de concours à verser aux équipes candidates, doit être complété de 3,7 M€ TTC.

Aussi, il est proposé à la Commission permanente d'approuver l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour un montant de 3,7 M€ TTC, portant l'autorisation de programme à 7,7 M€ TTC.

Un projet de délibération sera ensuite présenté en fin d'année 2024, pour approuver le montant définitif de l'autorisation de programme totale et lancer les appels d'offres travaux ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite des opérations en lien avec la construction du futur collège d'Albigny-sur-Saône.

2° - Décide l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale P34 - Éducation, formation, pour un montant de 3 700 000 €, en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 600 000 € en dépenses en 2026
- 2 100 000 € en dépenses en 2027 et suivants,

sur l'opération n° 0P34O7729.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 7 700 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - chapitre 23 - exercices 2026 et suivants, pour un montant de 3 700 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231016-309685-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 octobre 2023 Date de réception préfecture : 17 octobre 2023
